

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-huit septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

Joëlle CRUMBACH - Jean-Pierre BIES - Anita BOUR - Kurt SCHIRLE - Marielle NICOLAS - Claude SCHAAB - Gabrielle PILARD - Paulette DOUBLET - François FESTOR - Chantal PELOSO - Nadine EBERLE - Sabine OTT - Robert FAUDIER - Angélique FLAUSSE - Fabien JACOBS - Marie-Françoise DI-BELLA - David LEGROS - Jonathan KIEFFER

Membres absents excusés :

Sébastien SCHOUG qui donne procuration de vote à Jean-Pierre BIES
Julie LAUBU qui donne procuration de vote à Marielle NICOLAS
Delphine LEMPEREUR qui donne procuration de vote à Joëlle CRUMBACH
Benoît HILLENBLINK
Damien BLANRUE
Angelo FURNARI
Carole VETTORI
Jonathan PASTOT

Monsieur David LEGROS est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Cession de terrains LogiEst - régularisation foncière
- Enfouissement des réseaux aériens rue des Jardins et rue d'Iteuil - marché complémentaire.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2015

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 25 juin 2015.

2ème point de l'ordre du jour :
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le maire passe la parole à monsieur BIES Jean-Pierre qui présente le budget supplémentaire équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 704.493 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont de 352.000 euros. Le président énonce les dépenses supplémentaires inscrites à la section de fonctionnement article par article. Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de l'excédent de fonctionnement reporté de 320.149 euros.

Les dépenses d'investissement sont chiffrées à 352.493 euros en mouvements réels. Le Président cite les programmes d'investissement, à savoir les POMI et l'aménagement de la rue de la Frontière.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 200.493 euros et le virement de la section de fonctionnement de 152.000 euros.

La commission des finances, lors de sa séance du 18 septembre 2015, à l'unanimité, propose au conseil municipal d'adopter le budget supplémentaire ainsi présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire tel que présenté.

3ème point de l'ordre du jour :
**PERSONNEL COMMUNAL - ETAT DES GRADES ET EMPLOIS SUSCEPTIBLES DE
BENEFICIER DE L'INDEMNISATION POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire pour le versement des indemnités pour heures supplémentaires du personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'autorisation de versement des indemnités pour heures supplémentaires à l'ensemble du personnel inscrit sur l'état des effectifs figurant en annexe du budget, dans le cadre du "service fait".

4ème point de l'ordre du jour :
TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN

Le maire rappelle que, par délibération du 20 octobre 2011, la commune a institué la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune.

Il rappelle que des exonérations peuvent être accordées par les conseils municipaux et par délibération en date du 29 septembre 2014, le conseil municipal a décidé d'accorder l'exonération de la taxe d'aménagement sur la construction d'abris de jardin d'une superficie inférieure à 20m² tel que défini par la réglementation en vigueur.

La DDT demande de préciser le pourcentage d'exonération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement 100% de la surface des abris de jardins soumis à déclaration préalable.

5ème point de l'ordre du jour :

ADHESION AU SELEM - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Le maire rappelle que, lors du conseil municipal du 25 juin 2015, la commune a décidé l'adhésion au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM). Le conseil a désigné ADIER Gaston et SCHIRLE Kurt, délégués titulaires et BIES Jean-Pierre, délégué suppléant. Il y a lieu d'adopter les nouveaux statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de la commune au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), confirme la désignation de ADIER Gaston et SCHIRLE Kurt, délégués titulaires et BIES Jean-Pierre, délégué suppléant et adopte les nouveaux statuts du SELEM.

6ème point de l'ordre du jour :

**ENQUETE PUBLIQUE DE TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE
CONCERNANT L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE NOUVELLE UNITE
"RESINE C4" SUR LE SITE DE SAINT-AVOLD**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2015 ordonnant une enquête publique sur la demande présentée par la société TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE d'exploiter une nouvelle unité "Résine C4" sur le site de SAINT-AVOLD.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la description du projet industriel et les conclusions du commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est déroulée du 29 juin au 29 juillet 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions, émet un avis favorable à la demande présentée par la société TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE d'exploiter une nouvelle unité "Résine C4" sur le site de SAINT-AVOLD.

7ème point de l'ordre du jour :

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SA D'HLM LOGIEST

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale du projet de la Ste d'HLM LOGIEST de céder ses logements du lotissement La Frontière (impasse de Bretagne, rue d'Alsace et rue de Lorraine) à ses locataires qui le souhaitent. A cet effet, un PVA a été établi par Monsieur PORTELLA, géomètre-expert à FREYMING-MERLEBACH sous les numéros 1122 et 1123.

Il apparaît qu'il y a lieu de régulariser la situation de certaines parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A. décide de procéder à la régularisation des parcelles concernées par voie d'échange comme suit :

1. La Ste LOGIEST cède à la commune, les parcelles cadastrées
BAN DE CARLING

- Section 17, parcelle 842, superficie de 0a52ca

- Section 17 parcelle 822, superficie de 0a24ca

- Section 17 parcelle 834, superficie de 0a02ca

Au total 0a78ca.

2. La commune cède à la Ste LOGIEST, les parcelles cadastrées
BAN DE CARLING

- Section 17, parcelle 852, superficie de 1a97ca

- Section 17 parcelle 854, superficie de 0a19ca

Au total 2a16ca.

B. compte tenu de la valeur respective de ces terrains, l'échange sera réalisé sans soulte, tous frais à charge de la Ste LOGIEST,

C. le maire est chargé de la signature de l'acte au nom de la commune.

8ème point de l'ordre du jour :
RUE DES JARDINS - MARCHE COMPLEMENTAIRE

Le maire explique que, dans le cadre de la réfection de la rue des Jardins, l'enfouissement des réseaux aériens n'était pas programmé. Il propose néanmoins de l'inclure sur la portion de route rue des Jardins entre le bureau de poste et le rond-point rue des Jardins - rue d'Iteuil. Le montant des travaux s'élève à 107.813,64 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en souterrain des réseaux rue des Jardins entre le bureau de poste et le rond-point rue des Jardins - rue d'Iteuil pour un montant de 107.813,64 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 30.

CARLING le 28 septembre 2015
Le Maire,

Gaston ADIER